



**MOUVEMENT INTERACADEMIQUE
DEMANDE DE PRIORITÉ AU TITRE D'UN HANDICAP**

À retourner **avec le dossier médical complet détaillé au point III-c de la circulaire DPE n°16,**
sous pli confidentiel, uniquement par voie postale et au plus tard le **7 décembre 2022** à :

Médecin Conseiller Technique
6, rue de la Toussaint - 67 975 Strasbourg Cedex 9

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le : |_|_| | |_|_| | |_|_|_|_|_|

Adresse postale personnelle : ☎ : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Corps/grade : Discipline :

Le handicap¹ invoqué concerne :

- l'intéressé(e) son conjoint son enfant

Affectation au 1^{er} septembre 2022

- titulaire d'un poste en établissement
 titulaire exerçant des fonctions de remplacement
 autre situation, précisez

Situation de la personne concernée par le handicap

- travailleurs reconnus handicapés par la MDPH
 victimes (accidents du travail ou maladies professionnelles avec incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente)
 titulaires d'une pension d'invalidité (capacité réduite de 2/3)
 anciens militaires et assimilés titulaires d'une pension d'invalidité
 titulaires d'une carte d'invalidité si incapacité permanente d'au moins 80% ou classés en 3^{ème} catégorie
 titulaires d'une allocation ou rente d'invalidité de sapeurs-pompiers volontaires
 titulaires de l'allocation aux adultes handicapés
 enfant handicapé ou souffrant d'une maladie grave

Établissement d'affectation au 01/09/2022 :

Vœux et signature de l'intéressé(e)	Observations du médecin conseiller technique ou du médecin du travail (indication des priorités)
- Signature :	

Avis du recteur :

Fait à, le

Signature :

1 Les ascendants (père, mère), frères, sœurs et autres membres de la famille ne relèvent pas de ce dispositif.